

espèces d'animaux les uns après les autres sur un même pâturage. On commence, par exemple, par les bêtes à cornes, ensuite les chevaux, puis, enfin par les moutons; les oies et les porcs ne doivent jamais entrer dans ces pâturages, car ils rasant trop l'herbe: c'est cependant une précaution à laquelle plusieurs cultivateurs n'attachent pas beaucoup d'importance; et c'est cependant un tort.

Les chevaux ne doivent pas pâturer sur des herbages humides non plus que les moutons; car les premiers sont trop pesants, et les seconds y contractent une maladie réputée incurable, appelée la *cachexie aqueuse* ou *pourriture*. En outre si le pâturage est nouvellement créé, les moutons devront en être exclus parce qu'ils rasant l'herbe trop près de terre et qu'ils en arrachent un grand nombre. Plus tard, lorsque les plantes seront bien enracinées, le pâturage des moutons se fera sans inconvénient.

Si l'on adopte le pâturage graduel, par petits enclos, cette introduction des vaches, des moutons et des chevaux sur un même pâturage est très-facile et l'on retire de l'herbe une plus grande nourriture.

Quant au nombre d'animaux que peut nourrir un pâturage, il varie non-seulement suivant la fertilité de ce pâturage, mais encore suivant la taille des bestiaux, suivant ce principe que la nourriture absorbée par un animal est toujours proportionnelle à son poids, et généralement le poids concorde avec la taille.

Il est assez facile de déterminer le nombre d'animaux qu'un pâturage peut nourrir. On prend, comme nous l'avons dit plus haut, un certain nombre de bêtes dans un troupeau, disons dix. Cette dizaine est formée par un nombre égal de grosses, de moyennes et de petites bêtes. On les pèse, ce qui est très-facile quand on possède un pont-balance; puis on les fait entrer dans un pâturage. Après les avoir nourris pendant dix jours, on les pèse de nouveau. Si le poids est le même, le pâturage est suffisant (pourvu toutefois que les animaux choisis n'aient pas été chétifs tout l'hiver); s'il y a augmentation dans le poids, le pâturage est bon. Pour les vaches laitières, si leur poids a augmenté en même temps que la production du lait, le pâturage peut être considéré abondant. En examinant en outre la quantité d'herbe non consommée et celle qui a été foulée aux pieds, on verra approximativement combien le pâturage aurait pu nourrir d'animaux en sus des dix qu'on y a mis.

Dans un pâturage, il n'est pas plus avantageux de mettre trop d'animaux que de n'en pas mettre assez. Dans le premier cas les animaux se nuisent, souffrent, rongent les plantes jusqu'au collet, en font périr un grand nombre et détériorent par conséquent le pâturage; dans le second cas, il y a perte sur le rendement parce que les bestiaux foulent aux pieds et gaspillent une notable proportion de l'herbe, tandis qu'une autre proportion est laissée intacte, durcit et est ensuite refusée par les bestiaux.

Division des pâturages.—Quand les pâturages sont étendus, on les divise en enclos, de telle manière que le bétail les parcoure successivement.

On associe ordinairement un cheval à dix bêtes à cornes. Il pâture des herbes que celles-ci dédaignent, et surtout celles qui ont poussé près de leurs bouses, ou ont été arrosées de leurs urines.

Les enclos doivent avoir chacun leur abreuvoir, si le bétail

doit y rester à demeure.

Dès que l'un d'entre eux a été pâturé, on fait passer le bétail dans un autre, et il revient dans le premier quand l'herbe y a repoussé, à moins que l'on ne destine la seconde herbe à faire du foin d'hiver. Dès qu'un enclos a été évacué, on étend avec soin les fientes, de manière à les répandre sur toute la surface de la prairie. L'herbe ne pousse plus que l'année suivante sur les places qui ont été couvertes de ces excréments, et une bête à cornes couvre ainsi chaque jour près de trois pieds carrés de surface. Avec ces soins, le pâturage s'améliorera.

Si, au contraire, le nombre du bétail est excessif, il ne se borne pas à pâture l'herbe, il la ronge jusqu'au collet, arrache même les racines et dégarnit le gazon. Il suffit d'un seul jour où une pâture aura été trop chargée, pour que la place où cette surcharge a eu lieu se reconnaisse pendant plusieurs années.

L'étendue des enclos doit être réglée, suivant les expériences de M. Boussingault, de manière à ce que le bétail ne reste que quelques jours dans chacun d'eux, et il doit y revenir tous les quinze ou vingt jours au plus, selon le climat plus ou moins chaud que l'on habite; de sorte que l'animal consomme toujours de l'herbe jeune, qui se digère mieux, et qui d'ailleurs est plus azotée sous le même volume. L'herbe pourra donc être pâturée neuf à douze fois pendant la belle saison, et comme les plantes améliorantes s'assimilent d'autant plus de gaz atmosphériques qu'elles sont plus jeunes, le produit total de la prairie quoique moindre en poids sec, est au moins égal en matières nutritives.

Mais cette succession constante de pâturages tend à multiplier les herbes précoces et celles qui fleurissent bas, et à faire disparaître toutes celles qui ont une haute stature et qui fleurissent plus tard. Si on les fauche, on n'obtient plus qu'un foin court, et dont les secondes coupes sont dépourvues des plantes les plus abondantes et les plus riches. Aussi les Anglais vantent-ils l'usage de faire pâture les prairies une année et de les faucher l'année suivante, et de maintenir ainsi l'équilibre entre les gazonnantes et les plantes élevées.

D'autres fauchent constamment la même partie d'une prairie, qui est celle dont le sol est plus humide et reçoit le plus de détriment des parcours, et ils font pâture la partie la plus sèche. Cette distribution se justifie suffisamment par des circonstances locales.

D'autres enfin, comme le rapporte M. le comte de Gasparin, quoique ayant des prairies de trois natures, en réservent une partie pour la fauche et une autre pour le pâturage. Cette disposition, écrit ce savant agronome, lui paraît indifférente si le pâturage ne revenait pas plus souvent que le fauchage sur le même espace de terrain; mais si le pâturage doit revenir à de plus courts intervalles, il y a suppression d'un nombre de plantes propres à faire du foin, et alors il convient, en effet, de conserver à chaque parcelle sa spécialité et d'avoir des clos ayant exclusivement l'une ou l'autre destination.

(A suivre)

Le foin en moyettes.

Un cultivateur, M. Volland, communique à la *Gazette des Campagnes* de Paris, le procédé suivant qu'il emploie pour accélérer la dessiccation de son foin et l'empêcher d'être submergé et imprégné par les pluies :